

Aujourd'hui sixieme jour complementaire de l'an 5. de la republique
 Francaise une et indivisible Le corp municipal assemble au nombre de ses
 membres et ancien ordinaire de ses seances, sont comparez devant nous, Jean
 Cheminand et Thomas Sibilet gardes champetre et des proprietes du citoyen
 Bassac dans cette commune, lesquels nous ont justifie de l'omologation et de
 la confirmation de leur dite qualite de garde champetre par le directoire du district
 d'Angoulême, savoir celle dudit Cheminand le 28 fructidor et celle dudit Sibilet
 le 2. jour complementaire et de leur prestation du serment devant le juge
 de paix d'Angoulême le troisieme jour complementaire Le corp municipal
 arrete qu'il peuvent maintenant exercer leurs dite fonctions fait au Bureau

Municipal Le jour mois et an susdit.
 Valabre poubert maire

Lacand off. municipal

Chevriez officier public notaire
 Haugeron notable

Aujourd'hui douze vendemiaire 4. annee republiaine fut presentee
 au Bureau Municipal Le citoyen Jean Francois Derce de l'empire pour obtenir
 un certificat de residence nous a aussi fait presentee trois citoyens pour
 attester sa residence qui sont pierre forestat, pierre montevra et anthoine
 romallion les deux premiers ont signe le registre avec nous et non les autres
 pour un arret de se interpretation ledit certificat lui a été delivré trois
 jours apres la presentation pour lui valoir ce que de raison fait au
 Bureau Municipal de Jombier Les jours mois et an susdit

Valabre poubert maire

Lacand officier municipal

Cygnac not. public

Haugeron notable

Boutard del. commune Derce de l'empire